

Pension alimentaire et retraite

Par Vaneau, le 03/02/2009 à 17:21

Je pense prendre ma retraite en juin 2010, je vais perdre 30% de mes revenus. Faut il demander une minoration des pensions que je verse à mes enfants? Quand? A qui? Ais je une chance de réussir? Merci.

Par domi, le 03/02/2009 à 17:28

bonjour, le moment venu il faudra saisir le JAF par LRAR et lui faire part de vos nouveaux revenus et demander une baisse de la P.A .Par contre vous n'êtes pas certain d'obtenir gain de cause. Domi

Par Vaneau, le 03/02/2009 à 17:35

Merci pour cette réponse, devrais je prendre un avocat?

Par Marion2, le 03/02/2009 à 17:44

Bonsoir Vaneau,

Un avocat n'est pas nécessaire.